

HONORAIRES DE TRANSACTION au 1^{er} avril 2024.

Sur les locaux à usage d'habitation, terrain, garage et parkings, murs commerciaux, bureaux, marais, étangs, huttes et bois.

< 59 999 €	5 000,00 € TTC
De 60 000 à 79 999 €	6 000,00 € TTC
De 80 000 à 99 999 €	7 000,00 € TTC
De 100 000 à 109 999 €	8 000,00 € TTC
De 110 000 à 149 999 €	9 000,00 € TTC
De 150 000 à 169 999 €	10 000,00 € TTC
De 170 000 à 199 999 €	11 000,00 € TTC
De 200 000 à 224 999 €	12 000,00 € TTC
De 225 000 à 249 999 €	13 000,00 € TTC
De 250 000 à 274 999 €	14 000,00 € TTC
De 275 000 à 299 999 €	15 000,00 € TTC
Supérieur à 300 000 €	5.00% TTC

Les honoraires sont :

- Soit à la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente « commission charge vendeur »
- Soit à la charge de l'acquéreur dans le cadre d'un mandat de « commission charge acquéreur »

L'estimation de toute propriété en nature de bois et d'étang située à plus de 15 km sera facturée 400 € TTC, toutefois si le mandat est confié à l'agence, celle-ci sera gratuite.

Cabinet **HOREN Immobilier** 1, avenue de la chapelle – 80100 Abbeville – tél : 03.65.17.00.11.



HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE au 1^{er} avril 2024

5.83 % HT soit 7.00 % TTC sur les sommes encaissées hors charges

OPTION FACULTATIVE : Assurance loyers impayés et détérioration immobilière (GALIAN)

2.40 % TTC des encaissements à la charge du bailleur

HONORAIRES LOCATION au 1^{er} avril 2024 (Habitation)

Honoraires à la charge du preneur

Visite/ Constitution du dossier/ Rédaction du bail	8,00 €/m ² (de la surface habitable)
Etat des lieux	3,00 €/m ² (de la surface habitable)

Honoraires à la charge du bailleur

Visite/ Constitution du dossier/ Rédaction du bail	8,00 €/m ² (de la surface habitable)
Etat des lieux	3,00€/m ² (de la surface habitable)

Honoraires garage et parking :

Rédaction d'actes et de location 83.33 € HT soit 100.00 € TTC

(Honoraires partagés par moitié entre le bailleur et le preneur)

Honoraires location des locaux commerciaux et professionnels :

30% TTC du loyer annuel hors charges à la charge exclusive du preneur

Cabinet **HOREN Immobilier** 1, avenue de la chapelle – 80100 Abbeville – tél : 03.65.17.00.11.

HONORAIRES DE SYNDIC DE COPROPRIETE au 1 er avril 2024

GESTION COURANTE* :

Copropriété jusqu'à 5 lots	270,00 €	Copropriété entre 6 et 20 lots	200,00 €
Copropriété entre 21 et 45 lots	180,00 €	Copropriété entre 46 lots et plus	150,00 €

*Forfait minimum de 1 500,00 € TTC.

PRESTATIONS PARTICULIERES :

Rémunération à la vacation : la vacation couvre le temps passé pour la prestation ainsi que la durée du trajet (départ/retour au cabinet)

Syndic (Gestionnaire, responsable, assistant)	60,00 € TTC de l'heure
La préparation, la convocation et la tenue d'une assemblée générale supplémentaire de 2h00, à l'intérieur d'une plage horaire allant de 9h00 à 20h00.	60,00 € TTC de l'heure

FRAIS ADMINISTRATIFS :

Location de la salle	Coût réel
----------------------	-----------

FRAIS ET HONORAIRES IMPUTABLES AU SEUL COPROPRIETAIRE CONCERNE :

Frais de recouvrement (art, 10-1 a de la loi du 10 juillet 1965)	
Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception;	35,00 € TTC
Relance après mise en demeure;	10,00 € TTC
Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé;	00,00 € TTC
Frais de constitution d'hypothèque	150,00 € TTC
Frais de mainlevée d'hypothèque;	100,00 € TTC
Dépôt d'une requête en injonction de payer	100,00 € TTC
Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice (uniquement en cas de diligences exceptionnelles)	120,00 € TTC
Suivi du dossier transmis à l'avocat (uniquement en cas de diligences exceptionnelles)	vacation
Frais et honoraires liés aux mutations	
Etablissement de l'état daté;	350,00 € TTC
Opposition sur mutation (article 20I de la loi du 10 juillet 1965);	100,00 € TTC
Frais de délivrance des documents sur support papier (art, 33 du décret du 17 mars 1967 et R,134-3 du code de la construction et de l'habitation)	
Délivrance d'une copie du carnet d'entretien	Compris dans le forfait
Délivrance d'une copie des diagnostics techniques;	
Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique individuel mentionnées à l'article R. 134-3 du code de la construction et de l'habitation;	
Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès-verbal d'assemblée générale ainsi que des copies et annexes (hors notification effectuée en application de l'article 18 du décret du 17 mars 1967);	

Le cabinet HOREN IMMOBILIER est un établissement secondaire de la SAS SABI au capital de 1 000 € -RCS AMIENS 538 332 057. Siège social au 23 rue de Paris - BP 30423 – 80004 AMIENS Cedex. Titulaire de la carte professionnelle mentions « transactions sur immeubles et fonds de commerce-gestion immobilière-syndic de copropriété » n°cpi 8003 2018 000 023 879, délivrée par la CCI de AMIENS Hauts-de-France, le 12 janvier 2024. Garantie par GALIAN Assurances, 89 rue de la Boétie à Paris (75008), la gestion immobilière pour un montant de 140.000 € et l'activité de syndic de copropriété pour un montant de 1 300 000 €. L'activité de transaction ne dispose pas de garantie financière, et aucun fonds, effet ou valeur ne peut être reçu à ce titre. Assurance RCP par MMA IARD. N°TVA intracommunautaire : FR18538332057.